NOTE DE POSITION

Brazzaville, 03 novembre 2025

De plus en plus de menaces de mort contre les défenseurs des droits humains qui dénoncent les irrégularités et abus de la traque des « bébés noirs »

L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) est extrêmement préoccupé par des menaces de mort de plus en plus ouvertes et persistantes proférées contre les défenseurs des droits humains qui dénoncent les irrégularités et abus de l'opération de traque des « bébés noirs » conduite par la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP).

Ces menaces proviennent des soutiens politiques bien organisés du parti au pouvoir constitués en une sorte de galaxie de surveillance numérique des réseaux sociaux avec pour rôle de d'identifier, de dénigrer, de mettre en garde et de traquer même physiquement toute voix discordante, dénonçant les violations des droits humains commises au cours de cette opération de lutte contre l'insécurité et le banditisme urbains dans les grandes villes du Congo.

En effet, à la suite de leurs prises de position et dénonciations publiques concernant les abus constatés dans le cadre de l'opération de traque des criminels communément appelés « *kuluna* » *ou* « *bébés noirs* », menée depuis plusieurs semaines par la Direction Générale de la Sécurité Présidentielle (DGSP), des défenseurs des droits humains sont devenus la cible de menaces de mort, d'intimidations et de campagnes de diffamation sur les réseaux sociaux. Leurs photos et identités y sont publiées dans le but manifeste d'inciter la population à la haine et à la violence contre eux.

A la suite d'un interview sur France 24, sur les irrégularités et abus de cette opération de traque des « bébés noirs », la Directrice exécutive de l'OCDH est ouvertement et clairement ciblée et mise en garde par des fanatiques et supporters politiques du parti au pouvoir, dont un certain Murphy Mouyoki, qui s'est fendu d'un post des plus virulents dans les réseaux sociaux.

Le Directeur du centre d'Action pour le Développement (CAD) fait également l'objet des menaces similaires et est présenté, photo à l'appui, comme un « bébé noir », pour le vouer à la vindicte populaire.

Les défenseurs des droits de l'Homme (DDH) exercent un rôle légitime d'alerte et de dénonciation des violations des droits fondamentaux. Ils ne sont ni des acteurs politiques, ni des partisans du banditisme, mais des acteurs de la société civile dont la mission, neutre et apolitique, consiste à rappeler à l'État ses engagements internationaux en matière de droits humains.

Les dénonciations des DDH portent essentiellement sur les méthodes employées au cours de cette opération, qui suscitent de sérieuses inquiétudes. Les images et vidéos largement diffusées sur les réseaux sociaux font état d'exécutions sommaires et d'actes de barbarie commis sur la voie publique. Certains jeunes, pourtant maîtrisés et ayant les mains ligotées, ont été abattus sans jugement. Ces pratiques, contraires aux principes fondamentaux des droits de l'Homme, ne sauraient être tolérées dans un État de droit.

La lutte contre le grand banditisme est certes une nécessité pour la protection des populations et la restauration de la sécurité publique, mais elle doit se faire dans le strict respect des lois et des droits humains.

Il est par ailleurs regrettable de constater que le Président de la République, M. Denis Sassou Nguesso , qui a reconnu il y a quelques jours avoir ordonné cette opération, n'ait pas évoqué les exécutions sommaires et publiques commises par les militaires encagoulés de la DGSP.

Dans ce contexte, les menaces actuelles visant les défenseurs des droits humains ne peuvent être ignorées.

L'OCDH a, pour sa part, bien identifié et localisé (au Congo et dans la diaspora, notamment en Europe) les auteurs de ces menaces qui sont du reste bien documentées en vue de poursuites judiciaires au moment opportun et où qu'ils se trouvent, dans tout pays.

L'OCDH dénonce avec la plus grande fermeté ces dérives graves et met en garde les autorités nationales : **si un défenseur des droits de l'Homme venait à être agressé, enlevé ou tué, la responsabilité morale et politique de l'État congolais serait pleinement engagée.**

La République du Congo est partie à plusieurs instruments régionaux et internationaux des droits de l'Homme et a souscrit aux principes énoncés dans la Déclaration sur les défenseurs des Droits de l'homme de *de 1998* . Ces engagements obligent l'État à garantir la sécurité, la liberté d'expression et la protection juridique de toute personne œuvrant pour la promotion des droits fondamentaux de la personne humaine.

Au regard de cette situation, L'OCDH recommande :

Au Gouvernement congolais :

- D'assurer sans délai la protection physique, morale et numérique des défenseurs des droits humains menacés ;
- D'ouvrir une enquête indépendante sur les menaces proférées contre les Défenseurs des droits humainset sur les cas présumés d'exécutions extrajudiciaires, afin d'en identifier et sanctionner les auteurs ;
- De rappeler publiquement que toute atteinte à la vie ou à l'intégrité d'un défenseur des droits de l'Homme constitue une violation grave des engagements internationaux du Congo ;
- De garantir que toutes les opérations de maintien de l'ordre ou de lutte contre la criminalité soient conduites dans le respect strict du droit national et international relatif aux droits humains.

Aux autorités judiciaires :

- De veiller à l'ouverture d'enquêtes impartiales sur les cas d'abus signalés dans le cadre de l'opération en cours ;
- De garantir le droit à un procès équitable pour toute personne interpellée.

Aux organisations de la société civile et aux médias :

- De poursuivre la sensibilisation sur la protection des Defenseurs des droits humains et la dénonciation des abus ;
- De renforcer la solidarité et la coordination nationale pour la défense de la liberté d'expression et des droits fondamentaux.

Aux partenaires techniques et financiers, ainsi qu'aux institutions internationales :

- De suivre de près l'évolution de la situation des Défenseurs des droits humains au Congo-Brazzaville ;
- D'appuyer les initiatives locales de protection, de plaidoyer et d'assistance juridique aux défenseurs menacés ;
- De rappeler aux autorités congolaises leurs obligations internationales en matière de droits humains et d'État de droit.

L'OCDH réaffirme sa détermination à poursuivre, par des voies pacifiques et légales, la défense de la dignité et de la vie de toute être humain sur le territoire de la République du Congo et ailleurs.

OCDH :

Téléphone : 057681099

Email : communication@ocdh-congobrazza.org

contact@ocdh-congobrazza.org